Les avantages

POUR LE/LA SALARIÉ(E)



- **Soutien** dans le parcours de soin
- Bilan socio-psycho professionnel
- Recherche de **solutions raisonnables et concertées**

POUR L'EMPLOYEUR

- **Expertise ciblée**
- **Accès à des aides** financières mobilisables (*aménagements, matériels...*)
- **Actions collectives** de sensibilisation
- **Conseils dans l'action de** prévention de la désinsertion professionnelle



FRED NOUS PARLE DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ICI !



Acteurs concernés

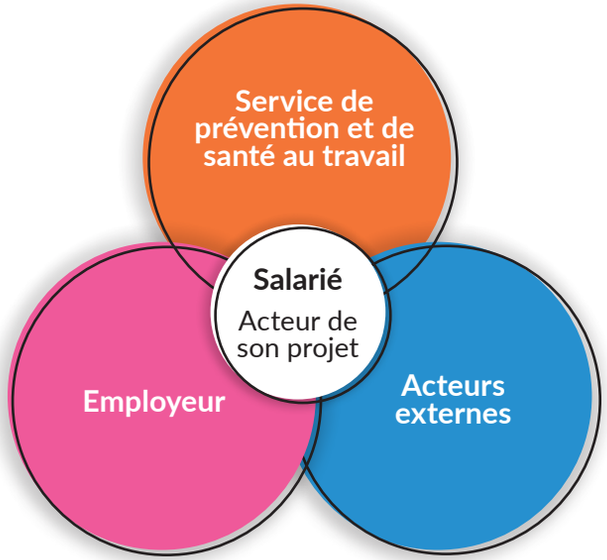

L'implication de tous les acteurs est indispensable !

[1]***Autres spécialistes de santé*** *: Médecin traitant, psychiatre...*
Autres organismes *: CPAM, Carsat, Cap emploi...*

JE CONTACTE LA CELLULE ASMT

05 62 93 81 81 maintien@asmt65.fr

On vous en parle plus en détails dans notre page web
FLASHEZ ICI y accéder !

LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

EMPLOYEURS & SALARIÉS



ASMT Prévention et Santé

contact@asmt65.fr ASMT asmt65
05 62 93 81 81 www.asmt65.fr
Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

De quoi parle-t-on ?

*La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP) permet une prise en charge des salariés rencontrant des difficultés de maintien en emploi en **accompagnant les travailleurs et les entreprises**.*

Ses missions

Permettre aux travailleurs de conserver un **emploi compatible avec leur état de santé**, tout au long de leur carrière par un :

- **Accompagnement** à un retour au travail dans l'entreprise,
- **Aménagement** technique et/ou organisationnel du poste de travail,
- **Reclassement** (interne ou externe),
- Projet de **formation ou création** d'entreprise,
- Accompagnement **social**.



Ce document est une plaquette d'information. Elle revêt à la fois une fonction pédagogique et scientifique. Pour autant elle ne peut être exhaustive et ne saurait être utilisée dans le cadre d'une action de responsabilité quelle qu'elle soit

27/07/26

Imprimé par "Imprimerie Moderne"
Crédit Photos et Illustrations : Magnific.com, Flaticon.com, Pixabay.

Pourquoi ?



La **population active vieillit** et le travail évolue.



1 personne sur 2 rencontrera des **difficultés au cours de son parcours professionnel.**



À partir de 40 ans, **1 actif sur 2** est susceptible d'être **confronté à une inaptitude.**

Conséquences pour l'entreprise

- Perte de productivité
- Perte de compétences
- Désorganisation
- Absentéisme
- Climat social dégradé
- Coûts liés aux inaptitudes

Comment l'activer ?

La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle peut être saisie par le salarié, ou **avec son accord** par :

- le médecin du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire,
- les instances représentatives du personnel,
- les partenaires extérieurs.

Composition



Assistante cellule



Médecin du travail



Coordinatrice cellule et accompagnement professionnel



Psychologue du travail et ergonome



Assistant de service social

UNE PRISE EN CHARGE PRÉCOCE PERMET UN ACCOMPAGNEMENT OPTIMAL DU TRAVAILLEUR ET DE L'EMPLOYEUR !

Ne pas jeter sur la voie publique